

VILLE de ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Loi + copie compte
B-659*

Arrondissement de ROCHEFORT

Séance du 28 Avril 1959

Département de la Charente-
Mne

OBJET :

Cession d'un stand aux
Galeries commerciales

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le vingt huit Avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 24 Avril 1959.

59065
Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDREUX, BRENUSSEAU, LANOUE, MOUCHOT, POUGET, LANUSSE, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, LAMOUCHE, ETCHEBER, FLAHAUT, MASSE, FONTANILLE, BERLAND, REIX, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BETOUS, MENANT, GACHET, GALLAND, BUJARD BOUCHET.

Représenté : M. Chamboulan par M. Menant.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. Emile Dagès, titulaire du stand n° 7 des Galeries Commerciales demande l'autorisation de céder ses droits à M. PUISAIS Arthur à Jarnac 31, rue St Louis qui s'engage à exercer un commerce identique : bijouterie, fantaisie, souvenirs, cadeaux.

M. Dagès est à jour du paiement de ses redevances

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par M. Dagès et l'engagement de M. PUISAIS
Vu le cahier des charges et notamment les articles 2 du ch II et 3 du ch IV

décide

- que M. PUISAIS Arthur est autorisé à remplacer M. Dagès Emile dans l'exploitation du stand n° 7 des Galeries Commerciales sous la condition expresse que M. PUISAIS continue à exercer le même commerce que celui tenu par M. Dagès : bijouterie (souvenirs, cadeaux, fantaisies)

- que cette cession prendra effet du 1er Janvier 1959, date à partir de laquelle M. PUISAIS sera tenu au paiement des redevances

./.

- que mandat est donné à M. le Maire de signer le contrat à intervenir.

Approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre *etc.* les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



VU

Rochefort s/Mer le 11 Mai 1959

Le Sous Préfet

Signé : VOCHEL

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 14 Mai 1959

Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,

